

# Ré-aménagement du sentier d'interprétation des Tourbières de Frasne

## Principes d'un platelage tout public

- \* Le platelage proposé est composé de **pilotis** assemblés (par deux, parfois trois) au moyen de traverses pour former un **portique** (espacement entre portiques : environ 3 m).
- ↳ Les pieux peuvent être en bois ou métalliques et implantés par différentes techniques adaptées : pression, vibration, "vissage".
- ↳ Le matériel le plus souvent utilisé est une mini-pelle hydraulique sur chenilles. Son impact est limité (pression au sol faible) et doit se cantonner au maximum à l'assiette du sentier projeté.
- ↳ La portance nécessaire à la reprise des charges du platelage est obtenue par **frottement** (section et longueur des pieux) et par **système d'ancrage** complémentaires tel que : traverse(s) basse(s), vrille...

- \* Entre les portiques sont fixés des **plateaux** composés de solives (3 minimum en général) sur lesquelles sont vissées transversalement des planches souvent rainurées.

En circulation courante, deux types de plateaux sont utilisés :

- les "**standards**" (largeur environ 1,30 m) permettant à un piéton et à une personne en fauteuil roulant de se croiser ou de circuler ensemble.
- les "**surlargeurs**" (environ 1,80 m) permettant à deux personnes en fauteuil de se croiser et pouvant ponctuellement servir de lieu d'arrêt (information, repos, contemplation...)

Ces modules sont à répartir judicieusement sur l'itinéraire en fonction des angles de vue, des besoins de croisement, des abris éventuels, etc...

- \* Le dispositif peut être positionné sur le sol (ce qui serait souhaitable à Frasne afin que le sentier soit intégré dans la strate de la callune) ou surélevé de quelques centimètres (ex : 40) comme en zones humides ou sur certains habitats.

Dans le cas d'une installation nettement au dessus du sol ou dans un secteur à risques, il faut envisager les **problèmes de sécurité et de protection des visiteurs** (pose de garde-corps par exemple...).

Ces équipements complémentaires ainsi que d'autres tels que table de lecture, siège temporaire ("miséricorde"), etc. doivent être **intégrés dans la conception générale du platelage**.

↳ *Cette démarche permet d'éviter les apports et les fixations a posteriori souvent moins efficaces, moins esthétiques, moins durables...*

- \* Concernant l'accessibilité tout public, le platelage doit être équipé de **chasse-roue** fixé de chaque côté du plancher afin de "contenir" les fauteuils roulants, poussettes, cannes, etc... Ce dispositif servira également de **Fil d'Ariane** pour permettre aux personnes mal-voyantes et non-voyantes de se guider.

De plus l'**intervalle entre lames de plancher** sera supérieur à 1 cm pour favoriser l'adhérence des pieds des usagers mais il **ne devra pas être supérieur à 2 cm** (en période sèche) pour éviter le coincement accidentel des roues ou des cannes des Personnes à Mobilité Réduite.

Enfin, si le platelage est porteur d'équipements complémentaires, ils seront adaptés tout public (ex : garde-corps également préhensible pour personnes en fauteuil, table de lecture ou autres médias abordables et fonctionnels...)